

REVALORISATION loyer immeuble à usage d'école appartenant à Madame SABATTIE à Saint-François.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 5 Juillet 1955

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 22 Avril 1955 vous avez bien voulu ratifier la location mensuelle de 7.500 Fcs à compter du 1er Mars 1955 de deux appartements situés à Saint-François, appartenant à Madame SABATTIE.

Cette location dépassant la somme annuelle de 75.000 Fcs l'avis du Service des Domaines était obligatoire. Il estime la location à 4.000 Fcs par mois.

Mise au courant de l'évaluation faite par ce service, Madame SABATTIE a bien voulu ramener la location mensuelle à 6.250 Fcs.

Compte tenu du service que la propriétaire rend à la Commune en sacrifiant deux pièces de son immeuble et de la gêne qu'elle supporte du fait de la présence de jeunes élèves dans son local pendant les heures de classes et surtout devant les difficultés rencontrées pour trouver un appartement répondant aux exigences voulues, j'estime que nous devons accepter le prix de 6.250 Fcs la location mensuelle proposée par Madame SABATTIE./.

*il soumis à l'approbation
Monsieur le Préfet
le 26-8-55
Secrétaire Général
et de Division
M. Vallon*

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Saint-Denis le 30 Août 1955
P. le Préfet et par délégué
Le Secrétaire Général
R. P.*